

PV N°7 - Saison 2025/2026

COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE ET RÈGLEMENTAIRE

CELLULE FEMININE

DATE	Mardi 21 Octobre 2025
ASSISTENT	Florent MANDIN – Kévin BELY – Christian GUIBERT – David GROLLEAU – Laëtitia SANTERRE

1. CHAMPIONNAT U15F

- **CHAMPIONNAT PHASE 1** : 34 équipes
La cellule valide les classements de la phase1, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.
- **CHAMPIONNAT PHASE 2** : 34 équipes
Aucun engagement et retrait

5 dates de jeu : matchs 2 x 35 mn avec pause coaching

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
08/11/2025	15/11/2025	22/11/2025	29/11/2025	06/12/2025

DEPARTEMENTAL 1	
Groupe A	Groupe B
Gjf Nieul Rsc Usa 1	Gf Pouzauges Châtaigneraie 1
E*Longeville Fcvg Jam 1	Les Sables VF 1
Gfchauchecop-Esd-Sms 1	Aizenay France 1
Challans Fc 1	E*Mortagne/St Christophe/Séguinière 1
Gjf Chantonay 1	E*Fe85 Nalliers & Co 1
Gf Rocheservière Vendée Loire 1	E*St Michel ASMC LFC 1
DEPARTEMENTAL 2	
Groupe A	Groupe B
Vendée Fc La Roche 1	E*Mareuil/Rosnay/Rives de l'Yon 1
Les Sables VF 2	Le Poire/Vie Vf 1
Commequiers 1	Gfchauchecop-Esd-Sms 2

Gf Pays De Mont Fov 1	Ste Hermine Us 1
Boufféré As 1	St Georges Guyonnaire FC 1
Gf Fcff La Garnache 1	Ardelay R.S. 1
DEPARTEMENTAL 3	
Groupe A	Groupe B
Gf Pouzauges Châtaigneraie 2	Gjf Nieul Rsc Usa 2
E*Longeville Fcvg Jam 2	Gf Rocheservière Vendée Loire 2
E*Commequiers Egal 2	Gf La Bruffière 1
GF La Merlatière FDEM 1	E*Mortagne/St Christophe/Séguinière 2
E*Fe85 Nalliers & Co 2	Gjf Chantonnay 2
Exempt	Exempt

CHAMPIONNAT PHASE 2 :

- Départemental 1 : (2 groupes x 6 éq.) = 12 équipes
- Départemental 2 : (2 groupes x 6 éq.) = 12 équipes
- Départemental 3 : (2 groupes x 5 éq.) = 10 équipes
- Rappel :
L'architecture et les règles de classement sont disponibles sur le site du District de Vendée de Football.

2. CHAMPIONNAT U13F

CHAMPIONNAT PHASE 1 : 29 équipes

La cellule valide les classements de la phase1, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

CHAMPIONNAT PHASE 2 : 30 équipes

Engagement : Challans FC 2

5 dates de jeu : matchs 2 x 30 mn avec pause coaching et défi-jonglerie suivant les objectifs définis.

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
08/11/2025	15/11/2025	22/11/2025	29/11/2025	06/12/2025

DEPARTEMENTAL 1	DEPARTEMENTAL 2	
Groupe A	Groupe A	Groupe B
Les Sables VF 1	Le Poire/Vie Vf 1	St Laurent Malvent FC 1
Gf Pouzauges Châtaigneraie 1	Commequiers 1	Gjf Chantonnay 1
E*Jard Avr. /Fcvg/Longeville 1	La Roche Eso Vendée 2	Les Herbiers Vf 2
Challans Fc 1	Gf Pays De Mont Fov 1	Gf La Bruffière 1
St Georges Guyonnaire FC 1	E*St Michel ASMC LFC 1	GF La Merlatière FDEM 1
E*Fe85 Nalliers & Co 1	Aizenay France 1	Boufféré As 1

DEPARTEMENTAL 3	
Groupe A	Groupe B
Les Sables VF 2	Ste Hermine Us 1
E*Commequiers StGilles 2	Gf Pouzauges Châtaigneraie 2
E*Jard Avr./Fcvg/Longeville 2	E*Rosnay/Rives/Mareuil 1
Challans Fc 2	Gjf Nieul Rsc Usa 1
GF La Merlatière FDEM 2	Gf Chauchecop-Esd-Sms 1
US Talmont St Hilaire 1	E*Fe85 Nalliers & Co 2

CHAMPIONNAT PHASE 2 :

- Départemental 1 : (1 groupe x 6 éq.) = 6 équipes
- Départemental 2 : (2 groupes x 6 éq.) = 12 équipes
- Départemental 3 : (2 groupes x 6 éq.) = 12 équipes

Une architecture est disponible sur le site du District de Vendée de Football.

3. FESTIVAL U13F

- Journée programmée le samedi 11 avril 2026 (lieu à désigner).
- Participantes : 8 équipes filles - les équipes engagées dans le championnat U13 garçons : La Roche ESO Vendée – Les Herbiers VF sont qualifiées d'office. 6 équipes compléteront le plateau. Elles seront retenues suivant l'architecture définie, soit :
 - Les 4 premières équipes classées dans le championnat D1 – Phase 2
 - Les 2 équipes classées premières de leur groupe en D2 – Phase 2
(Ces 6 équipes composeront la D1 -Phase 3)

4. RAPPELS

Règlements spécifiques au District de Vendée

- L'arbitrage à la touche **est obligatoirement** assuré par une joueuse remplaçante, assistée d'un dirigeant(e), et ce quelle que soit la division sauf pour une équipe se présentant à 8 joueuses (voir annexe n°5 des Règlements des championnats départementaux)
- **Protocole d'après match** : La fin des rencontres est souvent synonyme de frustration pour les différents acteurs des rencontres. Il nous apparaît hautement symbolique, que nos joueurs, arbitres, éducateurs et dirigeants soient en capacité de faire un bref retour au calme et de saluer leurs adversaires du jour.
 - ✓ Les arbitres se positionnent sur le rond central à l'opposé des bancs de touche.
 - ✓ Les deux équipes s'alignent sur les lignes du rond central.
 - ✓ L'équipe visiteuse salue les arbitres, les adversaires, les dirigeants et éducateurs qui ferment la marche et quitte le terrain.

Non-respect de la mise en œuvre de la procédure :

✓ La Commission d'Organisation se réserve le droit, suite aux observations des arbitres, de l'Équipe Technique et/ou des membres de commission notamment, d'appliquer des sanctions (voir annexe n°3 des Règlements des championnats départementaux).

- **Report – Changement de date – Horaire** : Les demandes de changement au calendrier doivent se faire via « Footclubs ». Toute demande devra obtenir l'accord de la cellule d'organisation compétente. En cours de saison ou pour une rencontre précise : démarche obligatoire sur Footclubs (accord obligatoire des 2 clubs) et au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre.
De plus, en période d'intempéries, le club recevant pourra établir un planning d'occupation de ses terrains et adapter les horaires avec accord du District et en informant le club adverse dans les meilleurs délais
- **Terrain impraticable** : Avant d'enclencher la procédure normale (Art 17 Règlement Seniors LFPDL) consultez obligatoirement l'équipe adverse pour leur proposer de jouer le match chez eux. Dans tous les cas, avertir le District par téléphone et confirmer par mail pour pouvoir faire le nécessaire si un arbitre est désigné. La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de déterminer une date limite à la fin de chaque phase pour jouer les matchs en retard. La Commission pourra prendre toutes dispositions pour inverser la rencontre ou faire jouer sur un terrain de son choix.

Le responsable de la Cellule Féminine
Florent MANDIN